



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
02/04/2025

Date d'affichage
02/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/04/2025

et publication du :

11/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. AUBRIOT Charles.

Etaient présents :

M. AUBRIOT Charles, Mme BOISSEAU Edith, Mme DAVID Camille, M. FORET Pierre, M. GREGOIRE Hubert, Mme LAVALLEE LORENE, M. LEGRIS Christophe, M. PIEDFER DANIEL, M. TONIOLO Michael

Procuration(s) :

Mme SCHNITZLER Michele donne pouvoir à M. GREGOIRE Hubert

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme SCHNITZLER Michele

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DAVID Camille

Numéro interne de l'acte : 25004

Objet : Approbation du PLUi

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux ont pris connaissance de l'arrêté prit en conseil communautaire le 06 Mars 2025 concernant le PLUi.

Après s'être concertés, le conseil municipal émet ces avis :

- Sur les plans de notre commune, nous trouvons encore le château d'eau qui a été détruit depuis presque une décennie (2016), les plans utilisés sont antérieurs et donc à corriger
- Nous émettons une réserve sur « le respect de la cohérence entre les ambitions du PLUi et la préservation de la qualité de l'eau et d'une répartition équitable de cette ressource »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ses avis et autorise Monsieur le Maire à transmettre cette décision à la Communauté de Commune Mad et Moselle et à signer tous les documents qui s'y affèrent.

VOTE :

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAMEY
Le Maire,

